

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS					
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :		18	18	182
	UE 1 :		12	12	96
	2 CM avec 2 TD obligatoires				
	● CM Droit fiscal des affaires 1	☒	6	6	33
	● CM Droit fiscal des affaires 1	☒			15
	● CM Droit des sûretés	☒	6	6	33
	● TD Droit des sûretés	☒			15
	UE 2 :		6	6	66
	2 CM obligatoires				
	● Droit des fusions-acquisitions	☒	3	3	33
	● Droit bancaire	☒	3	3	33
Maîtriser la diversité du droit des affaires	1 CM obligatoire		6	6	66
	● Droit pénal spécial	☒	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre				
	● Droit européen & international des droits de l'Homme	☐	3	3	33
	● Histoire du droit pénal	☐	3	3	33
Construire des compétences juridiques et linguistiques spécialisées dans l'espace européen et hispano-américain	● Droit des assurances	☐	3	3	33
			6	6	66
	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Derecho del mercado interior / Droit des libertés de circulation	☐	2	2	18
	● Contencioso constitucional / Contentieux constitutionnel espagnol	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	● Derecho español de sociedades / Droit espagnol des sociétés	☐	1	1	15
Valoriser son engagement dans la société	● Simulación de juicio / Simulation de procès	☐	1	1	15
	Enseignements soumis aux Points Bonus :				
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.				
	Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.				
	Chaque activité est évaluée par une note sur 20.				
	Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :				
	0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point				
	La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.				
	En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.				
	La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				



Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS					
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :			30	30
	UE 1 :			18	182
	2 CM avec TD obligatoires			12	12
	● CM Droit pénal des affaires	☒	6	6	33
	● TD Droit pénal des affaires	☒			15
	● CM Droit des entreprises en difficulté	☒	6	6	33
	● TD Droit des entreprises en difficulté	☒			15
	UE 2 :			6	66
	2 CM obligatoires				
	● Droit financier	☒	3	3	33
	● Droit de la concurrence & de la distribution	☒	3	3	33
Maîtriser la diversité du droit des affaires	Choisir 2 CM entre :			6	6
	● Droit pénal international	☐	2	2	33
	● Grands principes du droit numérique	☐	2	2	33
	● Droit fiscal des affaires 2	☐	2	2	33
	● Droit fiscal international & européen	☐	2	2	33
	1 EC obligatoire				
	● Projet encadré : Mémoire de recherche	☒	2	2	12
Construire des compétences juridiques et linguistiques spécialisées dans l'espace européen et hispano-américain				6	6
	UE1 : 2 CM obligatoires			4	4
	● Derecho del medio ambiente latinoamericano / Droit de l'environnement latino-américain	☐	2	2	18
	● Contencioso constitucional latinoamericano / Contentieux constitutionnel latino-américain	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires			2	2
	● Integración del derecho europeo en España / Intégration du droit de l'UE en Espagne	☐	1	1	15
	● Simulación de traducción e interpretación jurídica / Simulation de traduction et interprétariat juridique	☐	1	1	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Systeme de Transfert de Credits Européens - **VOL** : Volume horaire